



Qui fait quoi dans l'expulsion ?

Par **jojocisko**, le **23/12/2008** à **17:06**

Bonjour à tous. Je souhaite une précision et sa conséquence :

- dans l'expulsion d'un locataire défaillant, à qui incombe-t'il de requérir les services d'un serrurier, d'un déménageur.

- envers qui le locataire expulsé est-il redevable du remboursement de la prestation (serrurerie, déménagement), au vu de quel document (détail de la prestation, tarif, etc.).

Dans le cas qui me concerne, l'huissier et le bailleur ont tous deux mandatés un prestataire pour chaque opération (serrurerie, déménagement), chacun réclamant le remboursement des frais engagés.

L'expulsion ayant été interrompue par le règlement immédiat des loyers dûs, la situation est compliquée. Merci de votre aide.